Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau pour les besoins en eau des cultures de l'E.A.R.L. RAULT au lieu-dit du VAL GOUMAS sur le territoire de la commune de LOUVIERS (27).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom RAULT Prénom Eric

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : E.A.R.L. RAULT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Mr RAULT Eric, gérant de l'E.A.R.L. RAULT

RCS / SIRET : 420 615 205 00010 Forme juridique : E.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 1 forage d'exploitation d'une profondeur maximale de 82 m, selon les procédés combinés du Marteau-Fond-de-Trou et du Rotary eau/boue au diamètre de foration F.508 mm (20 m) puis F.400 mm (62 m) pour l'obtention d'un débit technique optimal de 120 m3/h pour les besoins en eau de 60 ha de cultures de légumes et de légumineuses en plein-champ.

Les travaux de réalisation de l'ouvrage seront d'une durée limitée (1 semaine) et ne généreront pas de nuisances sonores durables .

Cet ouvrage sera implanté dans une parcelle cultivée par et propriété du sollicitant et n'aura au sol qu'une emprise de quelques m2 (tête de forage, dalle de propreté) et n'occasionnera pas de nuisances visuelles ni sonores (au fil de l'exploitation --> Pompe électromécanique immergée).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'irrigation de ces 60 ha de cultures imposera un débit d'exploitation de l'ouvrage (escompté) de 120 m3/h pour le fonctionnement optimal notamment de 2 enrouleurs/asperseurs et pour la production maximale saisonnière de 98 000 m3, mensuelle de 6 000 à 9 000 m3, hebdomadaire de 2 000 à 15 000 m3 et journalière de 330 à 2 500 m3.

L'emplacement de l'ouvrage a été déterminé de façon à respecter la distance minimale réglementaire de 35 m de toute source potentielle de pollution de la ressource en eau souterraine et superficielle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Installation sur le site pour quelques jours d'une foreuse MFT / ROTARY pour la réalisation et la complétion du forage.
Accumulation limitée autour de la tête de forage de cuttings argileux et crayeux avec mise en place de 2 bacs à boue étanchés (bâches) pour la collecte et la recirculation des boues de forage.
Les cuttings sablo-argileux à crayeux seront évacués par le maître d'ouvrage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi quantitatif des eaux brutes à l'exploitation sera opéré sur le forage par la mise en place d'un compteur volumétrique à l'exhaure.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement qui sera établi par le bureau d'études géologiques: GéoSen.

Dossier déclaratif de création de prélèvement d'eau au moyen du forage (R.1.1.2.0.).

Aménagement de l'avant-puits/tête du forage conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 11 septembre 2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur maximale envisagée : 82 m Foration : 508 mm de 0 à 20 m - Tubage acier : F.508 mm avec cimentation annulaire à l'extrados. Foration : 400 mm de 20 à 82 m - Tubage/Crépine PVC : F.330 mm. Mise en place d'un massif filtrant sableux annulaire si la tenue des terrains et/ou la turbidité des eaux brutes exhaurées l'exigeait.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

COORDONNEES LAMBERT 93 :
x = 563 422
y = 6 902 317
z # + 123,30 m NGF

CADASTRE :
Commune : LOUVIERS (27)
Parcelle : 22 - ZH
Propriété : E.A.R.L. RAULT

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :
LOUVIERS (27)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

-

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	NB : ZNIEFF 2 la plus proche distante d'une 10aine de mètres.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	NB : Plan de Prévention de Bruit pris pour l'ensemble du département de l'Eure.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	NB : Zones Humides potentielles en aval hydraulique du lieu du forage projeté (Val Goumas + Ravin de la Vacherie sans relation directe avec la nappe de la craie.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de l'Eure-Aval prescrit/approuvé. Toutefois, la situation topographique du site du forage projeté n'est pas concerné par les plus hautes crues de ce cours d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Nappe des sables Albo-Néocomiens sous-jacente à celle de la Craie qui ne sera pas atteinte dans le cadre du présent projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	NB : Secteur satellite de la zone NATURA 200à (Directive Habitats) dite de la "La Vallée de l'Eure" (FR2300128), soumise à la "Directive Habitats" distante d'un peu plus d'une 100aine de mètres à l'E. (Val Goumas) dont les propriétés hydriques et biotiques ne devrait pas être affectées par le projet. Toutefois, une évaluation d'incidence sera réalisée dans le cadre du dossier déclaratif de création du forage.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Craie à silex séno-turonienne Masse d'eau : 3202 (Craie altérée de l'Estuaire de la Seine).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Rabattement local temporaire et limité saisonnièrement de la surface piézométrique de la nappe de la craie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le dossier de création de forage avec notice d'incidence qui sera établi au titre de la rubrique 1110 du Code de l'Environnement comportera des chapitres d'évaluation de l'impact du projet sur la ressource en eau souterraine, sur les écoulements superficiels et sur les secteurs classés en NATURA 2000. Cette évaluation sera réalisée par rapport aux QMNA5 des cours d'eau dont les bassins versants sont recoupés par l'aire d'alimentation du forage avec la prise en compte des dispositions du SDAGE et selon les règles édictées par la DREAL Normandie (détermination du BEQESO et DU BEQESU).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Cavités naturelles pouvant être recoupées à la foration.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Exploitation du forage par pompe électrique immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

-

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

-

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu des données collectées à la foration et de celles qui seront recueillies à la réalisation des pompages d'essai (propriétés hydrauliques du forage + paramètres hydrodynamiques et particularités hydrogéologiques de l'aquifère), les consignes d'exploitation de l'ouvrage seront adaptées à sa productivité et à son éventuelle incidence environnementale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non - Le projet fera l'objet d'un dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement et le CRT de l'entreprise de forage permettra d'en fixer les modalités d'exploitation dans le respect des dispositions du SDAGE et de la préservation des espaces naturels du patrimoine naturel.
(NB : Une évaluation des incidences sur un site NATURA 2000 au titre de l'Article R.414-23 du Code de l'Environnement sera jointe à ce dossier).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1 - CERFA n°14734.
ANNEXE 2 - Situation cadastrale (GEOPORTAIL + CADASTRE).
ANNEXE 3 - Situation géographique (IGN 1/25 000° + GEOPORTAIL + Photographies).
ANNEXE 4 - Coupe géologique et technique prévisionnelle du forage.
ANNEXE 5 - Situation du forage par rapport aux Zones du Patrimoine Naturel.
ANNEXE 6 - Aménagement de la tête de forage.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à SAINT-MOLF (44) le, 14 mars 2019

Signature 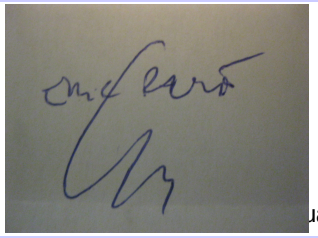 uant sur le cadre ci-dessus